



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / CE DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Title - Sujet Motor Testing Equipment	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3555-200432/A	Date 2020-03-02
Client Reference No. - N° de référence du client W3555-200432	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-240-7945	
File No. - N° de dossier VIC-9-42179 (240)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-04-14	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hogg(VIC), Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur vic240
Telephone No. - N° de téléphone (250) 217-5640 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 MARCHÉS RÉSERVÉS AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.5 COMPTE RENDU	2
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	3
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
1.8 CONTENU CANADIEN	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.5 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN	7
ANNEXE « A »	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	9
6.7 PAIEMENT.....	9
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.9 ATTESTATIONS	10
6.10 LOIS APPLICABLES	10
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	10
<u>ANNEXE A BESOIN.....</u>	<u>10</u>
<u>ANNEXE B BASE DE PAIEMENT.....</u>	<u>13</u>

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W3555-200432

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC/SSI/TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C ;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

1.2 Besoin

Ce qui suit sont les exigences minimales du Gouvernement du Canada pour un analyseur portable de moteur électrique et un bloc d'alimentation pour des tests et de la surveillance intermittents de bobinages de moteur dans le Centre de travaux électriques à l'Installation de maintenance de la Flotte CAPE BRETON, un établissement industriel du Ministère de la Défense nationale (MDN) responsable de la maintenance et réparation de la Flotte du Pacifique pour la Marine royale canadienne (MRC).

1.3 Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

N/A

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

N/A

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

N/A

1.7 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

1.8 Contenu canadien

N/A

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 _____ (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur (la Colombie britannique), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique ((1) copies papier)
- Section II : Soumission financière ((1) copies papier)
- Section III : Attestations ((1) copies papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires ((1) copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

C3011T _____ 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe A

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus (INCLUANT TOUTES LES EXIGENCES FACULTATIVES) bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la

liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W3555-200432

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC/SSI/TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

6.2 Besoin

Ce qui suit sont les exigences minimales du Gouvernement du Canada pour un analyseur portable de moteur électrique et un bloc d'alimentation pour des tests et de la surveillance intermittents de bobinages de moteur dans le Centre de travaux électriques à l'Installation de maintenance de la Flotte CAPE BRETON, un établissement industriel du Ministère de la Défense nationale (MDN) responsable de la maintenance et réparation de la Flotte du Pacifique pour la Marine royale canadienne (MRC).

6.3 Clauses et conditions uniformisées

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-200432/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-200432

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A 2018-06-21, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

La livraison de toutes les marchandises est demandée au plus tard le 30 octobre 2020
La meilleure livraison offerte est de _____ semaines après l'attribution du contrat

Obligatoire: la livraison de tous les biens et services est requise au plus tard le 31 mars 2021.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Mike Hogg
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région du Pacifique
Adresse : 401- 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250- 217-5640
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : mike.hogg@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

6.6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé _____ (insérer « un prix ferme » OU « un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » OU « un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans (insérer « le contrat » OU dans « l'annexe _____ »), selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane _____ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C _____ 2017-08-17, Limite de prix

6.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Modalités de paiement – H1001C (2008-05-12)

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

6.9.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Guide des CCUA Clause A7035T (25-05-2007), Liste des sous-contractants proposés

Guide des CCUA Clause B1501C (21-06-2018), Équipement électrique

Manuel des CCUA Clause G1005C (28-01-2016), Assurance – Aucune exigence spécifique

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21)
- c) Annexe A Besoin;
- d) Annexe B Base de Paiement
- e) Annexe C Liste de vérification des exigences de sécurité

6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) _____ 2012-07-16, Contrat de défense

Annexe A - Exigence

Aperçu :

Ce qui suit sont les exigences minimales du Gouvernement du Canada pour un analyseur portable de moteur électrique et un bloc d'alimentation pour des tests et de la surveillance intermittents de bobinages de moteur dans le Centre de travaux électriques à l'Installation de maintenance de la Flotte CAPE BRETON, un établissement industriel du Ministère de la Défense nationale (MDN) responsable de la maintenance et réparation de la Flotte du Pacifique pour la Marine royale canadienne (MRC).

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de soumission	Satisfaisant / non satisfaisant
1.0	La portée de la fourniture pour un système de test et surveillance de moteur complètement fonctionnel doit comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) analyseur portable de moteur électrique • Un (1) bloc d'alimentation pour des applications de test à haute tension • Une (1) trousse de démarrage et de formation 			
2.0	Exigences de fonctionnement général :			
2.1	Le système doit comprendre un analyseur de moteur complètement automatisé qui effectue des tests répétables et programmables par l'utilisateur pour évaluer à fond l'état de l'isolation et du circuit des moteurs testés.			
2.2	Le système doit comprendre un bloc d'alimentation avec un transformateur variable capable d'effectuer des tests de surtension et de courant continu à potentiel élevé (HiPot) sur des bobinages de haute tension.			
2.3	Le système doit totalement intégrer l'analyseur de moteur et le bloc d'alimentation pour le contrôle, la surveillance, les rapports et l'acquisition et le stockage de données.			
2.4	Le système doit comprendre un logiciel de bureau pour le contrôle et la surveillance informatisés des formes d'onde.			
2.5	Le système doit être en mesure d'effectuer des tests complètement automatisés.			
2.6	Le système doit être en mesure d'effectuer des tests programmables par l'utilisateur.			
2.7	Le système doit effectuer des tests de tension à rampe et à escalier.			
2.8	Le système doit effectuer des tests d'Indice de polarisation (PI) et d'Absorption diélectrique (DA).			
2.9	Le système doit mesurer la résistance et l'inductance des bobines.			
2.10	Le système doit mesurer la capacité à la terre.			
3.0	Spécifications détaillées :			
3.1	Disposition et configuration générales :			
3.1.1	Les produits livrés doivent comprendre un analyseur de moteur électrique, un bloc d'alimentation à haute tension, des fils de test et un logiciel; le tout configuré pour être portable et en mesure de répondre aux exigences spécifiées dans les présentes.			
3.1.2	Tous les composants nécessitant une maintenance doivent être accessibles pour retrait et maintenance.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de soumission	Satisfaisant / non satisfaisant
3.1.3	Le bloc d'alimentation doit rouler grâce à des roulettes pneumatiques d'un diamètre minimal de 15,2 cm (6 po) convenables pour utilisation sur une chaussée rugueuse.			
3.1.4	Le système doit comprendre un port USB pour le transfert de données grâce au logiciel de bureau.			
3.1.5	Le système doit comprendre un port Ethernet RJ-45 pour des connexions à un réseau local (LAN).			
3.1.6	Le système doit comprendre au moins trois (3) fils de test commutables conçus pour fonctionner en toute sécurité avec de l'équipement à trois phases.			
3.1.7	Le système doit afficher les formes d'onde de tests de surtension.			
3.1.8	Le système doit sauvegarder les formes d'onde pour référence future.			
3.1.9	Le système doit afficher les résultats du HiPot CC.			
3.1.10	Le système doit indiquer automatiquement toute bobine défectueuse.			
3.1.11	Le système doit sauvegarder les résultats des bobines jusqu'à au moins 350 d'entre elles dans un seul enregistrement.			
3.1.12	Le système doit identifier et signaler toute bobine défectueuse pour l'analyse par diagramme en barres du rapport des zones d'erreur (EAR).			
3.1.13	Le système doit comprendre une forme d'onde principale comme référence pendant les tests de bobines.			
3.1.14	Le système doit avoir une fonction d'écrasement de démarrage zéro.			
3.1.15	Le système doit comprendre une détection d'arcs électriques.			
3.1.16	Le système doit comprendre une détection de surcourant.			
3.1.17	Le système doit avoir un taux de rampe de tension défini par l'utilisateur.			
3.1.18	Le système doit comprendre des tests de bobines de haute tension.			
3.1.19	Le système doit comprendre un bouton d'arrêt d'urgence (« e-stop ») facilement accessible par l'opérateur.			
3.1.20	Le système doit comprendre un verrouillage de sécurité qui incorpore un commutateur à pédale et un bouton de panneau.			
3.1.21	Le système doit avoir une seule prise CA pour alimenter tout équipement auxiliaire.			
3.1.22	Le système doit comprendre un rangement pour les fils de test.			
3.1.23	Le système doit comprendre au moins 60 Go de stockage.			
3.1.24	Le système doit comprendre au moins 2 Go de mémoire.			
3.1.25	Le système doit être compatible avec les systèmes d'exploitation Microsoft Windows 7 et 10.			
3.2	Dimensions et tailles générales :			
3.2.1	La largeur générale ne doit pas dépasser 61,0 cm (24 po).			
3.2.2	La profondeur générale ne doit pas dépasser 76,2 cm (30 po).			
3.2.3	La hauteur générale ne doit pas dépasser 152,4 cm (60 po).			
3.2.4	Le poids de l'analyseur portable de moteur ne doit pas dépasser 22,7 kg (50 lb).			
3.2.5	Le poids du bloc d'alimentation portable ne doit pas dépasser 147,4 kg (325 lb).			
3.3	Services électriques généraux :			
3.3.1	Le système au complet doit opérer à partir d'un panneau électrique classé pour 120 volts CA à 50/60 Hertz.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de soumission	Satisfaisant / non satisfaisant
3.3.2	L'unité doit être conforme avec le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), Section 5.B.B1501C qui indique : « Tout l'équipement électrique fourni selon le contrat doit être homologué ou approuvé pour utilisation selon le Code canadien de l'électricité, Partie 1, avant livraison, par une organisation d'homologation accréditée par le Conseil des normes du Canada. »			
3.3.3	Le fournisseur doit envoyer la preuve de la certification électrique au responsable technique au moins six (6) semaines avant la livraison prévue.			
3.4	Exigences des tests de surtension de l'analyseur de moteur électrique :			
3.4.1	Le test de surtension doit être conforme IEEE et IEC.			
3.4.2	La tension de sortie doit aller de 0 à 6 000 V.			
3.4.3	Le courant de sortie maximal doit être d'au moins 250 A.			
3.4.4	L'énergie d'impulsion maximale doit être d'au moins 0,70 J.			
3.4.5	La capacitance maximale doit être d'au moins 0,04 µF.			
3.4.6	La plage de balayage doit être d'au moins 3 à 200 µs/Div.			
3.4.7	Les volts par division doivent comprendre des pré-réglages de 250 / 500 / 1 000 / 2 000.			
3.4.8	Le taux de répétition doit être d'au moins 5 hertz.			
3.4.9	La précision de la mesure de tension doit répondre ou dépasser un jeu de ± 13 %.			
3.5	Exigences des tests HiPot CC de l'analyseur de moteur électrique :			
3.5.1	La tension de sortie doit aller de 0 à 6 000 V.			
3.5.2	Le courant de sortie maximal doit être d'au moins 5 mA.			
3.5.3	Les échelles courantes doivent comprendre : 0,1 / 1 / 10 / 100 µA/Div.			
3.5.4	Les paramètres de déclenchement dû à un surcourant à un facteur de puissance de 0,8 doivent comprendre : 1 / 10 / 100 / 1000 µA.			
3.5.5	La précision de la tension à pleine échelle doit répondre ou dépasser un jeu de ± 5 %.			
3.5.6	La précision de la mesure du courant doit répondre ou dépasser un jeu de ± 5 %.			
3.5.7	La précision du MΩ doit répondre ou dépasser un jeu de ± 10 %.			
3.5.8	La lecture du mégaohm maximal (MΩ) doit dépasser 50 GΩ.			
3.5.9	Les mesures de la résistance doivent aller de 1 mΩ à 800 Ω.			
3.6	Exigences des tests de surtension du bloc d'alimentation :			
3.6.1	La tension de sortie maximale doit répondre ou dépasser 30 000 V.			
3.6.2	Le courant de sortie maximal avec les fils court-circuités doit répondre ou dépasser 1 400 A.			
3.6.3	L'énergie d'impulsion maximale doit être d'au moins 45 J.			
3.6.4	La précision de la mesure doit répondre ou dépasser un jeu de ± 13 %.			
3.7	Exigences des tests HiPot CC du bloc d'alimentation :			
3.7.1	La tension de sortie maximale doit répondre ou dépasser 30 000 V.			
3.7.2	Le courant de sortie maximal doit être d'au moins 10 mA.			
3.7.3	Les paramètres de déclenchement dû à un surcourant doivent comprendre : 12 / 120 / 1 200 µA.			
3.7.4	Les échelles courantes doivent comprendre : 1 / 10 / 100 µA/Div.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de soumission	Satisfaisant / non satisfaisant
3.7.5	La précision de la tension à pleine échelle doit répondre ou dépasser un jeu de $\pm 5\%$.			
3.7.6	La précision de la mesure du courant doit répondre ou dépasser un jeu de $\pm 4\%$.			
3.8	Options du logiciel de bureau :			
3.8.1	Le logiciel doit être compatible avec les systèmes d'exploitation Microsoft Windows 7 et 10.			
3.8.2	Le logiciel doit comprendre la documentation d'aide et les guides de l'utilisateur.			
3.8.3	Le logiciel doit pouvoir calculer l'EAR pour comparer les différences de formes d'onde.			
3.8.4	La sensibilité de l'EAR doit répondre ou dépasser une variance avec un jeu de $\pm 1\%$.			
3.8.5	Le logiciel doit avoir une option permettant de calculer et détecter des courts-circuits parmi les enroulements parallèles.			
3.8.6	Le logiciel doit être en mesure de sauvegarder et d'extraire les données de formes d'onde de l'impulsion finale.			
3.8.7	Le logiciel doit être en mesure de sauvegarder les données de formes d'onde de l'impulsion finale.			
3.8.8	Le logiciel doit être en mesure d'émettre des rapports et d'imprimer les résultats de test.			
3.8.9	Le logiciel doit être en mesure de présenter les résultats de tests avec l'historique des données pour une surveillance et des rapports basés sur une condition.			
3.9	Services de démarrage et de formation :			
3.9.1	Toute la mise en service, la formation et la certification doit avoir lieu entre 8 h HNP à 16 h HNP, du lundi au vendredi, sauf les fêtes légales.			
3.10	Service de démarrage :			
3.10.1	Le fournisseur doit rendre disponible un technicien d'entretien qualifié pour effectuer des services de démarrage.			
3.10.2	Le fournisseur doit effectuer le démarrage initial du système.			
3.10.3	Le fournisseur doit effectuer toute mesure corrective pour mettre en service le système pour une pleine opération.			
3.11	Formation :			
3.11.1	Le fournisseur doit rendre disponible une formation sur la familiarisation à la maintenance sur le site, une formation de l'opérateur, et une formation au logiciel pour au moins six (6) personnes, pendant un événement d'une durée minimale d'1/2 journée.			
3.11.2	La formation de la part du fournisseur doit être offerte dans les deux semaines suivant la mise en service finale.			
4.0	Identification :			
4.1	Toutes les pièces, les composants et les assemblages doivent avoir le nom et le numéro de pièces des fabricants de l'équipement original identifiés sur ceux-ci et dans les manuels d'installation, d'opération et de maintenance. Tous les composants électriques et l'instrumentation doivent être identifiés le cas échéant.			
5.0	Manuels :			

Article	Exigences obligatoires minimales	Commentaires	N° page de réf. de soumission	Satisfaisant / non satisfaisant
5.1	L'équipement doit être fourni avec au moins deux copies sur papier et une copie électronique des manuels d'opération et de maintenance normalisés du fabricant portant sur le modèle spécifique de tout l'équipement fourni aux présentes.			
5.2	Toute l'information contenue dans les manuels doit refléter l'unité fournie et ses composants dans la configuration « comme construite ».			
5.3	Toutes les instructions et les illustrations nécessaires pour l'opération adéquate de l'équipement doivent être fournies.			
5.4	Les manuels doivent comprendre au minimum les instructions d'installation/dessins recommandés par le fournisseur, les calendriers d'entretien, les schémas hydrauliques applicables, les schémas électriques applicables, les fiches signalétiques (FS) applicables et une liste des pièces de rechange.			
5.5	Une ou des listes complètes des pièces indexées pour indiquer l'application de la pièce selon le circuit ou le système doivent être incluses de manière intégrale. Les renseignements sur l'achat doivent être fournis pour tous les composants de rechange.			

6.0	Livraison :			
6.1	Pour garantir que le MDN a l'équipement approprié et le personnel disponible pour décharger l'expédition au moment de sa livraison, le fournisseur doit contacter le responsable technique (TA) du MDN pour coordonner la livraison et fournir les poids et dimensions de l'expédition, au moins dix (10) jours civils avant l'arrivée de l'expédition à l'Installation de maintenance de la Flotte CAPE BRETON au CFB Esquimalt (quai), Victoria (C.-B.).			
6.2	Toutes les livraisons doivent avoir lieu dans les heures de travail d'une semaine normale de travail, du lundi au vendredi, 08 00 HNP à 16 00 HNP, sauf les congés obligatoires observés par le fédéral.			
6.3	Tous les articles de l'expédition (c'est-à-dire les composants de la machine, les caisses, les conteneurs d'expédition, les palettes, etc.) doivent avoir des points de levage de grue ou des poches d'élévateur à fourche identifiés. Tous les articles doivent être en mesure d'être déchargés avec une grue ou un élévateur à fourche muni de fourches de taille normalisée. Les articles devant être levés par la grue ne doivent pas dépasser 25 000 kg (55 000 lb). Les articles devant être levés par l'élévateur à fourche ne doivent pas dépasser 3 629 kg (8 000 lb).			
6.4	Toute barre de transport requise pour des services de gréement de l'unité doit être incluse avec la livraison.			
7.0	Exigences optionnelles – IMF CAPE BRETON :			
7.1	Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option d'acheter jusqu'à, et incluant, un (1) système de test et surveillance de moteur dans les 12 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison, installation, mise en service et formation à l'IMF CAPE BRETON, à Victoria, C.-B.			
7.2	Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option d'acheter jusqu'à, et incluant, un (1) jour supplémentaire de formation pour les opérateurs, jusqu'à quatre (4) opérateurs par jour, pour le système de test et surveillance de moteur susmentionné, dans les deux ans suivant l'octroi du contrat.			
7.3	Le MDN doit être capable d'exercer l'option d'acheter jusqu'à 24 mois supplémentaires de garantie sur les pièces et la main-d'œuvre en plus de la garantie sur les pièces et la main-d'œuvre détaillée, dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.			
8.0	Exigences optionnelles – IMF CAPE SCOTT :			
8.1	Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option d'acheter jusqu'à, et incluant, un (1) système de test et surveillance de moteur dans les 12 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison, installation, mise en service et formation à l'IMF CAPE SCOTT, à Halifax N.-É. Adresse de livraison : Installation de maintenance de la Flotte Cape Scott CFB Halifax, Bâtiment D200 Porte 13, 2365 Provo Wallis Street Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada B3J 3Y5			
8.2	Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option d'acheter jusqu'à, et incluant, un (1) jour supplémentaire de formation pour les opérateurs, jusqu'à quatre (4) opérateurs par jour, pour le système de test et surveillance de moteur susmentionné, dans les deux ans suivant l'octroi du contrat au IMF CS.			
8.3	Le MDN doit être capable d'exercer l'option d'acheter jusqu'à 24 mois supplémentaires de garantie sur les pièces et la main-d'œuvre en plus de la garantie sur les pièces et la main-d'œuvre détaillée, dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat, pour les unités de l'option exercée par l'IMF CS.			

ANNEXE B

Base de paiement

Les prix unitaires doivent être fermes et en fonds canadiens, y compris les frais de douane, les taxes d'accise, les frais de livraison qui doivent être Rendus droits acquittés (RDA) à la destination indiquée aux présentes. Le montant de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué comme un élément à part.

Exigence ferme - IMF CAPE BRETON

Article	Description	Qté	UOI	Prix unitaire ferme	Prix étendu
1	Système de test et de surveillance de moteur se conformant aux Exigences minimales obligatoires selon l'Annexe « A » - livré Incoterms 2000 DDP à l'adresse de destination : Entrepôt central Installation de maintenance de la Flotte, CAPE BRETON Esquimalt – Quai Bâtiment D250 - Porte 33 1600 Esquimalt Road Victoria, BC V9A 7N2 Fabricant et modèle proposés :	1	LOT		
2	Service de démarrage sur le site : Services d'installation et de mise en service à l'IMF CB	1	LOT		
3	Formation sur la familiarisation à la maintenance sur le site, formation de l'opérateur, et formation au logiciel pour au moins six (6) personnes, d'une durée minimale d'1/2 journée.	1	LOT		

La livraison de tous les biens est requise le ou avant le 30 octobre 2020.
La meilleure livraison offerte est _____ semaines suivant l'octroi du contrat

Exigences obligatoires : La livraison de tous les biens et services est requise le ou avant le **31 mars 2021**.

Exigence optionnelle - IMF CAPE BRETON

Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option dans les 12 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison à l'IMF CAPE BRETON à Victoria, C.-B.

Article	Description	Qté estimée	UOI	Prix unitaire ferme	Prix étendu
1	Système de test et de surveillance de moteur se conformant aux Exigences minimales obligatoires selon l'Annexe « A » - livré Incoterms 2000 DDP à l'adresse de destination : Entrepôt central Installation de maintenance de la Flotte, CAPE BRETON Esquimalt – Quai Bâtiment D250 - Porte 33 1600 Esquimalt Road Victoria, BC V9A 7N2	1	LOT		
2	Service de démarrage sur le site : Services d'installation et de mise en service à l'IMF CB.	1	LOT		
3	24 mois supplémentaires de garantie sur les pièces et la main d'œuvre dans l'année suivant l'octroi du contrat.	1	LOT		

Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option dans les 24 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison à l'IMF CAPE BRETON à Victoria, C.-B.

Article	Description	Qté estimée	UOI	Prix unitaire ferme	Prix étendu
1	Un (1) jour supplémentaire de formation pour les opérateurs, pour jusqu'à quatre (4) opérateurs supplémentaires par jour, pour le système de test et surveillance de moteur susmentionné, dans les deux (2) ans suivant l'octroi du contrat.	1	LT		

Exigence optionnelle - IMF CAPE SCOTT

EXIGENCE OPTIONNELLE - Pouvant être exercée dans les 12 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison à l'IMF CAPE SCOTT (IMF CS) à Halifax, N.-É.

Article	Description	Qté estimée	UOI	Prix unitaire ferme	Prix étendu
1	Système de test et de surveillance de moteur se conformant aux Exigences minimales obligatoires selon l'Annexe « A » - livré Incoterms 2000 DDP à l'adresse de destination : Installation de maintenance de la Flotte CAPE SCOTT BFC Halifax, Bâtiment D200 Porte 13 2365 Provo Wallis Halifax N.-É. B3K 5X5 Fabricant et modèle proposés :	1	LT		
2	Services de démarrage sur le site : Installation et mise en service à l'IMF CS.	1	LT		
3	Formation sur la familiarisation à la maintenance sur le site, formation de l'opérateur, et formation au logiciel pour au moins six (6) personnes, d'une durée minimale d'1/2 journée.	1	LT		
4	24 mois supplémentaires de garantie sur les pièces et la main d'œuvre dans l'année suivant l'octroi du contrat.	1	LT		

Le MDN doit être en mesure d'exercer l'option dans les 24 mois suivant l'octroi du contrat pour livraison à l'IMF CAPE SCOTT à Halifax, N.-É.

Article	Description	Qté estimée	UOI	Prix unitaire ferme	Prix étendu
----------------	--------------------	--------------------	------------	----------------------------	--------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W3555-200432/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W3555-200432

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

vic240

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1	Un (1) jour supplémentaire de formation pour les opérateurs, pour jusqu'à quatre (4) opérateurs supplémentaires par jour, pour le système de test et surveillance du moteur susmentionné, dans les deux (2) ans suivant l'octroi du contrat.	1	LT		
---	--	---	----	--	--

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-200432/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-200432

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe C

Exigences relatives à la sécurité



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W3555-200432
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RCN	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The requirement is to provide new equipment for motor testing. Contractor is required on-site to provide: start-up and install of machine; and maintenance and operator training at : Fleet Maintenance Facility CAPE BRETON and Fleet Maintenance Facility CAPE SCOTT		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat W3555-200432
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? Yes / Oui No / Non

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat W3555-200432
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?
- No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?
- No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W3555-200432
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASS

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Barry Ross		Title - Titre Senior Project Leader	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 250-363-7431	Facsimile No. - N° de télécopieur 250-363-2281	E-mail address - Adresse courriel Barry.Ross2@forces.gc.ca	Date 04 Nov 2019
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Dawn Murray - DDSO - Industrial Security SRCL Team Lead		Title - Titre Industrial Security	Signature
Telephone No. - N° de téléphone E-mail: dawn.murray@forces.gc.ca	Facsimile No. - N° de télécopieur E-mail: dawn.murray@forces.gc.ca	E-mail address - Adresse courriel E-mail: dawn.murray@forces.gc.ca	Date 18 Nov 19
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) <small>Denis Lecompte Contract Security Program / Programme de la sécurité des contrats Industrial Organisation Security Services / Services de la sécurité industrielle des organisations Industrial Security Sector / Secteur de la sécurité industrielle Public Services and Procurement Canada / Services publics et de l'approvisionnement (613) 993-7807</small>		Title - Titre	Signature Lecompte, Denis <small>Digitally signed by Lecompte, Denis Date: 2019.11.21 11:11:25 -05'00'</small>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date